



Centre de Formalités
des Entreprises

**CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES
(CFE)**

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

N° 260 /CFE

Lomé, le 30 SEPT 2019

Le Directeur

**NOTE DE SERVICE N° 260 /CFE portant suppression des
frais de timbres à la création d'entreprise.**

Dans le cadre de la poursuite des réformes pour l'amélioration continue du climat des affaires au Togo, le directeur du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) informe les créateurs d'entreprises que les frais de timbres à la création d'entreprise sont désormais supprimés à compter du 30 septembre 2019.

A cet effet, les frais de création d'entreprise sont fixés comme suit :

- pour les entreprises personnes morales : 28.250 FCFA
- pour les entreprises individuelles : 25 400 FCFA

Fait à Lomé, le 30 septembre 2019

Samuel T.SANWOGOU